Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Clause d'exclusivité

Par Bond006

Bonjour, j'ai un doute sur la clause d'exclusivité, pouvez-vous m'aider s il vous plaît ?

Si une agence de publicité me fait signer cette clause donc je ne pourrai pas aller dans d'autres agences de publicité uniquement?
Mais si je travaillais pour d'autres agences publicitaires avant cette clause, cela ne pose pas de problème?
Cette clause est valable uniquement pendant la durée du contrat où elle commence lorsque je suis inscris à l agence?
Merci

Par Henriri

Hello !

Euh... impossible de vous répondre dans l'absolu Bond... tout dépend de la formulation exacte de la clause d'exclusivité convenue dans le contrat passé entre les parties. Elle peut être très différente d'un cas à l'autre, en durée, en zone géographique, etc...!

A+

Par Bond006

Merci mais généralement on ne pourra pas me refuser l'emploi du fait que j'étais anciennement dans une autre agence ?

Par janus2

Cette clause est valable uniquement pendant la durée du contrat où elle commence lorsque je suis inscris à l agence?

Bonjour,
Pouvez-vous préciser cela ? Que veux dire "être inscrit à l'agence" ?

Par Bond006

Bonjour

Pour vous préciser, je me suis inscris à l'agence de publicité en remplissant un formulaire et par la suite j'ai été accepté.

Je me demandais si la clause commencée à ce moment là.
Et aussi de savoir si on pouvait me refuser d être intermittent dans cette agence pour cause d'avoir travailler dans une agence concurrente